

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **plombier-
chauffagiste**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire!
Selon ce que je dois faire, je porte:

- 1 vêtements de travail
- 2 gants
- 3 protection des genoux
- 4 chaussures de sécurité
- 5 protection antibruit
- 6 masque respiratoire
- 7 harnais de sécurité
- 8 lunettes de protection
- 9 lunettes de soudage
- 10 casque de sécurité



Produits chimiques, poussières: je me protège

Je me protège des produits chimiques
et j'apprends à reconnaître les pictogrammes
de danger.

Je me protège des poussières lors des travaux
de perçage, d'entretien et de nettoyage
des conduits de fumée.



Souder en toute sécurité



Je m'assure que mon poste à souder est en bon état avant usage.

J'organise mon poste de travail, j'aère le local où j'interviens et je porte les équipements de protection nécessaires (masque, lunettes...).

Risque amiante: je prends mes précautions

Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage avant travaux).
J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler :
j'évite les émissions de poussières,
je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...



Je limite les postures inconfortables



J'utilise des aides
pour réduire
les postures inconfortables
et je m'organise
pour ne pas rester
dans la même position.
Je nettoie et j'évite
l'encombrement
de ma zone de travail.

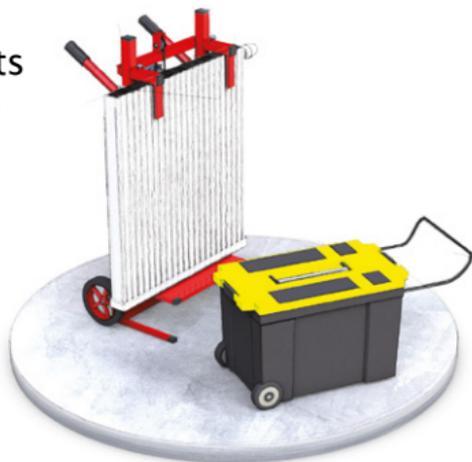


Je limite

les efforts physiques

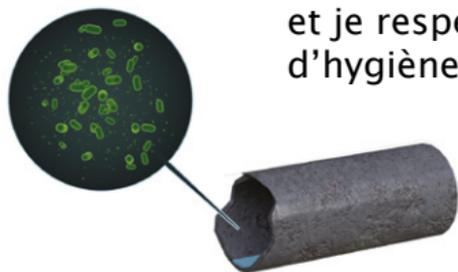


Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



L'hygiène, c'est essentiel

Je travaille au contact des eaux usées, sur un système de climatisation ou dans un endroit sale : je me protège et je respecte les règles d'hygiène.



**Pas d'obstacle
sur mon chemin**



Pour éviter de trébucher sur un obstacle,
je maintiens le chantier propre et sécurisé.

→ Pour ne pas tomber de haut!



J'utilise des moyens d'accès en hauteur adaptés, sécurisés et en bon état.

Des déplacements routiers en toute sécurité

Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je stationne mon véhicule
dans un endroit sécurisé.





Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6232

2^e édition • janvier 2021 • 10 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2636-4 • © INRS
Illustrations J.-A. Deledda • Graphisme A. Lemaire • Impression Vagner Graphic